

Page: 1/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2017 Numéro de version 3 Révision: 03.06.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
 - Nom du produit: Palaclean
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Emploi de la substance / de la préparation Produit de nettoyage
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
 - · Producteur/fournisseur:

Kulzer GmbH

Leipziger Straße 2, 63450 Hanau (Germany)

Tel.: +49 (0)800 4372522

- Service chargé des renseignements: E-Mail: msds @kulzer-dental.com
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Emergency CONTACT (24-Hour-Number): +49 (0)6132-84463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
 - · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté sélon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger





GHS02 GHS07

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: acétate d'éthyle
- · Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces

chaudes. - Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

(suite page 2)

F



Page : 2/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2017 Numéro de version 3 Révision: 03.06.2017

Nom du produit: Palaclean

(suite de la page 1)

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en

porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

· Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· 2.3 Autres dangers -

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
 - · Description : -
 - Composants contribuant aux dangers:

CAS: 141-78-6 acétate d'éthyle

EINECS: 205-500-4 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336

> 90%

· Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
 - · Indications générales : Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger
 - · après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
 - après contact avec la peau : En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
 - après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
 - · Movens d'extinction:

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone

Mousse résistant à l'alcool

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

(suite page 3)

- F



Page: 3/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 3 Date d'impression: 03.06.2017 Révision: 03.06.2017

Nom du produit: Palaclean

(suite de la page 2)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Monoxyde de carbone (CO)

Carbon dioxide (CO2)

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

· Autres indications -

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante

Tenir éloignées les sources d'incendie

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire.

Eviter tout contact avec les yeux et la peau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, tissues pour des quantités petites)

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter tout contact avec les yeux et la peau. Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions:

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif N'employer que dans un secteur à l'épreuve des explosions

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

(suite page 4)



Page: 4/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2017 Numéro de version 3 Révision: 03.06.2017

Nom du produit: Palaclean

(suite de la page 3)

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants

Stocker à un endroit frais.

- · Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les aliments
- Autres indications sur les conditions de stockage :

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré

Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

141-78-6 acétate d'éthyle

VME 1400 mg/m³, 400 ppm

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Eviter tout contact avec les yeux

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· Protection respiratoire :

Protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard Filtre A/P2.

Pas nécessaire en cas de ventilation suffisante; autrement utilisilisation de protection respiratoire (filtre A).

Protection des mains :

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

recommandée

· Matériau des gants

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,5 mm

(suite page 5)



Page : 5/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 3 Date d'impression: 03.06.2017 Révision: 03.06.2017

Nom du produit: Palaclean

(suite de la page 4)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc Caoutchouc nitrile

· Protection des yeux : Non vraiement nécessaire

· Protection du corps : Vêtement de protection résistant aux solvants

Limitation et contrôle de l'exposition environnementale

Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

Ne pas envoyer dans le sous - sol ni dans les terrains

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés phys · Indications générales.	iques et chimiques essentielles
Aspect:	
Forme :	liquide
· Couleur :	incolore
· Odeur :	fruitée
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Modification d'état	
· Point de fusion :	non déterminé
· Point d'ébullition :	77 °C
· Point d'éclair :	-4 °C
· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.
· Température d'inflammation :	460 °C
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· Auto-imflammabilitité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélange explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosivité :	
· inférieure :	2,1 Vol %
· supérieure :	11,5 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	102 hPa
· Densité à 20 °C:	0,901 g/cm³
	(suite page



Page: 6/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2017 Numéro de version 3 Révision: 03.06.2017

Nom du produit: Palaclean

(suite de la page 5)

Densité relative.
Densité de vapeur.
Vitesse d'évaporation.

Non déterminé.
Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec

· **I'eau à 20 °C:** 61 g/l

· Coefficient de partage (n-octanol/eau): 0,6 log POW

· Viscosité :

dynamique à 20 °C:
 cinématique :
 0,44 mPas
 Non déterminé.

• 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- · 10.4 Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles
- · 10.5 Matières incompatibles: Oxydants forts
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Acide acétique

En cas d'incendie, il peut être libéré:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Indications complémentaires : -

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
 - Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral LD50 5600 mg/kg (rat)
Dermique LD50 18000 mg/kg (rabbit)

Sensibilisation | Sensib. | nicht sensib. (guinea pig) (OECD-Prüfrichtlinie 406)

- · Effet primaire d'irritation :
 - de la peau :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· des yeux :

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)



Page: 7/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2017 Numéro de version 3 Révision: 03.06.2017

Nom du produit: Palaclean

(suite de la page 6)

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
 - · Toxicité aquatique :

141-78-6 acétate d'éthyle

EC50/48h 3300 mg/l (algae)

717 mg/l (daphnia) (DIN 38412)

LC50/96h 230 mg/l (fish)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - · Autres indications écologiques :
 - · Indications générales :

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
 - · PBT: Non applicable.
 - · **vPvB**: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
 - · Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Emballages non nettoyés :
 - · Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· ADR, IMDG, IATA

UN1173

(suite page 8)



Page: 8/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 3 Date d'impression: 03.06.2017 Révision: 03.06.2017

Nom du produit: Palaclean

(suite de la page 7) · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU 1173 ACÉTATE D'ÉTHYLE, solution · ADR ETHYL ACETATE, solution · IMDG, IATA · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR · Classe 3 (F1) Liquides inflammables. · Étiquette · IMDG, IATA · Class 3 Liquides inflammables. · Label · 14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA II· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Polluant marin : Non · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables. · Indice Kemler : 33 F-E,S-D · No EMS: · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil Non applicable. · Indications complémentaires de transport : · ADR 2 D/E · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels UN1173, ACÉTATE D'ÉTHYLE, solution, 3, II · "Règlement type" de l'ONU:

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

(suite page 9)



Page: 9/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 03.06.2017 Numéro de version 3 Révision: 03.06.2017

Nom du produit: Palaclean

(suite de la page 8)

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente